

**REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE**  
**COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Département de la Savoie**  
**Arrondissement de Saint Jean de Maurienne**  
**Canton de St Jean de Maurienne**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13  
Nombre de Présents : 10  
Nombre de Votants : 12  
Date de la convocation : 29 NOVEMBRE 2022  
Date de l'affichage : 29 NOVEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 06/12/2022  
Reçu en préfecture le 06/12/2022  
Publié le 07/12/2022  
ID : 073-217302785-20221205-2022\_73-DE



Votes pour : 12  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

***Séance ordinaire du CINQ DECEMBRE DEUX-MIL-VINGT-DEUX***

L'an Deux Mil Vingt-Deux, le cinq décembre à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de ST Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, NEYROUD Aurélie, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian, ROL Yves

Absents : Mme URBAIN Aurélie                   procuration à M. ROCHETTE Christian  
M. PELLISSIER Mathieu                   procuration à Mme RANCUREL Marie-France  
Mme BORONAT Virginie

Mme RANCUREL Marie-France a été désignée secrétaire.

**OBJET : PROJET DE CONFORTEMENT DE LA ROUTE DE BIOMONT**

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de confortement de la route de Biomont dont le budget a été estimé à :

Maîtrise d'œuvre	6 800.00 € HT
Etude géotechnique de conception	2 749.00 € HT
Travaux (estimatif RTM)	23 995.00 € HT
TOTAL	33 544.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le projet et son coût estimatif,
- SOLLICITE la participation financière la plus élevée possible auprès du Département de la Savoie au titre du FREE ainsi que l'autorisation de commencer les travaux par anticipation,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,  
Maire

